

Secteur scolaire du collège : « Diderot » TOURLAVILLE

Sous réserve d'une éventuelle modification apportée par le Conseil Général de la Manche, non connue à ce jour, le secteur de recrutement du collège est défini comme suit :

commune de Tourlaville partie limitée :

- à l'ouest: par la rue P. Desprès, la rue de la République et une ligne artificielle reliant l'intersection de la rue de la République avec la rue Général Leclerc à l'intersection de la rue Jean Bouin avec le boulevard de l'Est.
- *au sud ouest*: par une ligne artificielle reliant l'intersection boulevard de l'Est avec la rue Jean Bouin au hameau « Les Costils » inclus.
- *au sud et à l'est* : par les limites territoriales entre Tourlaville et les communes de La Glacerie et Digosville .

communes de : *Bretteville en Saire* et *Digosville* (partie nord de la commune limitée au sud par la CD 901).